



Le.Crible

La lettre d'information hebdomadaire
de l'Urssaf Ile-de-France n°197



En ligne tous les mardis

03 Novembre 2015

LA VIE ECONOMIQUE

- [De nouveaux indicateurs pour évaluer l'état de la France](#)
- [Manuel Valls juge "encourageante" la baisse du chômage en France](#)
- [Le marché du travail français apparaît de plus en plus précaire](#)
- [Exportation, emploi, investissement : comment est partagée l'économie française](#)
- [Légère baisse du moral des ménages](#)
- [Taxe d'apprentissage : 60 millions de moins pour les grandes écoles en 2015](#)
- [180 000 seniors supplémentaires sur le marché du travail en 2014](#)
- [Le salaire brut mensuel moyen des non-cadres s'élève à 1 556 euros](#)
- [Retraites complémentaires : accord validé entre patronat et syndicats](#)

COTISATIONS SECURITE SOCIALE

- [Les aspirants médecins boudent la médecine générale](#)
- [Retraites : le versement de la première pension se fait \(encore\) trop attendre](#)

FISCALITE

- [Optimisation fiscale : les groupes français devront livrer des données stratégiques](#)
- [Les retraités modestes resteront exonérés d'impôts locaux en 2016, annonce Manuel Valls](#)

LA VIE DES ENTREPRISES

- [Le bénéfice d'Air France-KLM s'envole au troisième trimestre](#)
- [Les chauffeurs Uber sont-ils des salariés déguisés ?](#)

OPINIONS/VIE POLITIQUE

- [Pierre Larrouturou : "Pourquoi je porte plainte contre le pouvoir" \(chômage\)](#)

TEXTES LEGISLATIFS ET RAPPORTS DIVERS

- [Insee : La France en bref, édition 2015](#)

LIVRES/REVUES DIVERSES

- ["Le racket des laboratoires pharmaceutiques et comment s'en sortir", par Marie-Odile Bertella-Geoffroy, Serge Rader, Michèle Rivasi](#)

LES 70 ANS DE LA SECU : LA CITATION DE LA SEMAINE (10)

- [Préambule de la Constitution de 1946](#)

Qu'est-ce que Le.Crible ?

Le.Crible se propose de trier, dans l'actualité économique, politique, législative et réglementaire, toute information utile, directe et indirecte, en relation avec le recouvrement des cotisations de Sécurité sociale.

Outre le suivi de l'actualité, on trouvera dans Le.Crible les projets de textes en débat. Le but étant de pouvoir se forger une opinion en se fondant sur ces projets, sur les commentaires qu'ils suscitent dans toute leur diversité, dans la presse écrite, télévisée, les journaux en ligne, etc.

Une bibliographie sera également proposée, qui signalera les différentes sorties de livres, là aussi dans un large éventail, sans esprit partisan. Chaque sujet est systématiquement accompagné d'un lien Internet vers l'article source. Si ce lien est un plus, les sujets sont cependant rédigés de façon à pouvoir être lus sans que le lecteur soit obligé de se référer à la source.

L'équipe de rédaction étant de taille modeste, la couverture de l'actualité ne sera pas exhaustive. Et la formule sera peaufinée au fil des parutions et des réactions des lecteurs qui se manifesteront auprès du mail suivant : eric.tessier@urssaf.fr

LA VIE ECONOMIQUE

● De nouveaux indicateurs pour évaluer l'état de la France

Il y a six mois, a été votée par le Parlement une proposition de loi dont le but était l'instauration de nouveaux critères pour évaluer l'état de la France. Désormais, le PIB (produit intérieur brut) ne sera plus le seul critère. Le 27/10/15, le gouvernement a révélé les critères qui, au-delà des variations du PIB, serviront « à mesurer l'état de santé du pays ». **Les critères : 01)-** Le taux d'emploi ; **02)-** L'effort d'investissement pour la recherche ; **03)-** Le niveau d'endettement ; **04)-** L'éducation (à travers le nombre de sorties sans diplômes du système scolaire) ; **05)-** L'état sanitaire de l'Hexagone (à travers l'espérance de vie en bonne santé) ; **06)-** Les inégalités, à travers deux critères : a)- la comparaison entre les revenus (les 20 % les mieux payés et les 20 % les moins bien payés), b)- le taux de foyers contraints de se priver dans leur consommation - vacances, chauffage, alimentation, etc.) ; **07)-** L'environnement, lui aussi à travers deux critères : a)- l'empreinte carbone par habitant, b)- l'artificialisation des sols - part laissée à l'agriculture, part laissée à la nature. **08)-** La satisfaction dans la vie, à travers des sondages réalisés auprès des Français. **Le gouvernement** a déclaré qu'il n'y avait, derrière l'arrivée de ces critères, aucune arrière-pensée, mais la volonté d'établir des « mesures simples à comprendre, rapides à actualiser et utilisables pour les comparaisons européennes ». **Michel Sapin**, ministre des finances : « Nous sommes au-dessus de la moyenne européenne pour 6 indicateurs sur 10, ce qui est encourageant, et nous voyons les progrès réalisés, notamment en matière de réduction des inégalités. [Cet état des lieux] montre aussi que des défis sont devant nous : l'emploi en particulier reste la première des priorités ».

<http://www.la-croix.com/Actualite/France/De-nouveaux-indicateurs-pour-evaluer-l-etat-de-la-France-2015-10-27-1373244?xtor=EPR-9-%5B1300893912%5D>

(Source : www.la-croix.com du 27/10/2015, Mathieu Castagnet)

● Manuel Valls juge "encourageante" la baisse du chômage en France

Le 27/10/15, le premier ministre, **Manuel Valls**, s'est réjoui de la baisse du chômage en septembre. **M. Valls** : « Nous avons souvent eu l'occasion de le dire : il faut analyser l'évolution en tendance et sur la durée. Et sur ce point c'est encourageant : pour la première fois depuis 2011, le chômage baisse globalement sur une période de quatre mois. Et ce qui est aussi à noter, c'est le fait que le chômage des jeunes est quant à lui en baisse depuis le début de l'année et qu'il diminue en septembre pour le quatrième mois consécutif. [...] C'est une bonne nouvelle qui doit uniquement nous amener à poursuivre, c'est un encouragement car nous constatons que les entreprises créent à nouveau des emplois : 34 000 au cours des neuf derniers mois. [...] C'est le résultat de la conjoncture que tout le monde connaît, c'est le résultat des réformes que nous avons engagées et cela doit nous amener à poursuivre ». **Myriam El Khomri**, ministre du Travail : « Pour la première fois depuis début 2011, le nombre de demandeurs d'emploi en catégorie A a reculé sur quatre mois. [Cela] concrétise l'amélioration progressive de la conjoncture économique observée ces derniers mois ».

[http://www.challenges.fr/economie/20151026.CHA0916/le-chomage-enregistre-sa-plus-forte-baisse-depuis-la-crise.html?cm_mmc=EMV- -CHA- -20151027_NLCHAACU18H- -manuel-valls-juge-encourageante-la-baisse-du-chomage-en-france#xtor=EPR-2-\[ChaActu18h\]-20151027](http://www.challenges.fr/economie/20151026.CHA0916/le-chomage-enregistre-sa-plus-forte-baisse-depuis-la-crise.html?cm_mmc=EMV- -CHA- -20151027_NLCHAACU18H- -manuel-valls-juge-encourageante-la-baisse-du-chomage-en-france#xtor=EPR-2-[ChaActu18h]-20151027)

(Source : www.challenges.fr du 27/10/2015, avec AFP)

[Retour au sommaire](#)

● Le marché du travail français apparaît de plus en plus précaire

Le 28/10/15, l'**Insee**, dans sa photographie 2014 du marché du travail, annonce qu'en France métropolitaine, à la fin 2014, 1,37 million de personnes n'étaient « ni au chômage, au sens du BIT [bureau international du travail, Ndlr], ni en emploi ». C'est ce que l'**Insee** appelle le « halo du chômage ». Ce halo comprend les personnes désireuses de travailler mais classées comme inactives parce que découragées par la conjoncture. Depuis le début de la crise (2008), ce halo n'est jamais descendu en-dessous des 1,2 million de personnes. Fin juin 2015, il se situait à 1,5 million de personnes. Les personnes comprises dans le halo représentaient, en 2014, 4,6 % des actifs ou inactifs désireux de travailler (contre 4,3 % en 2013). Les femmes sont particulièrement nombreuses à être tombées dans ce halo, avec un

taux de 5,4 % des actives et inactives désireuses de travailler. C'est encore pire chez les jeunes de moins de 25 ans où le taux avoisine les 10 %.

<http://www.lefigaro.fr/emploi/2015/10/28/09005-20151028ARTFIG00002-le-marche-du-travail-francais-apparait-de-plus-en-plus-precaire.php>

(Source : www.lefigaro.fr du 28/10/2015, Anne de Guigné)

● **Exportation, emploi, investissement : comment est partagée l'économie française**

Le 28/10/15, l'**Insee** a publié une étude sur l'économie française, qui indique que cette dernière était toujours dominée par les très grands groupes. Ainsi, en 2013, 1 % des entreprises concentrait 97 % de l'exportation, 65 % de la valeur ajoutée, 55 % de l'emploi du secteur marchand. **L'Insee** : « Ces 24 000 entreprises représentent également 85 % de l'investissement, avec plus de 500 000 euros annuels investis pour chacune ». L'institut fait remarquer qu'à l'inverse, toujours en 2013, une entreprise sur deux n'a pas du tout investi. Les entreprises qui ont majoritairement été en croissance entre 2012 et 2013 sont encore les grandes entreprises. Les autres, pour 50 %, ont vu leur valeur ajoutée baisser. D'un point de vue général, l'Insee note que les 2,4 millions d'entreprises, qui sont hors secteur agricole et financier, « ont réalisé un chiffre d'affaires hors taxe global de 3 700 milliards d'euros et une valeur ajoutée de 986 milliards d'euros, soit 52 % de la valeur ajoutée de l'ensemble de l'économie du pays ». En ce qui concerne l'investissement, **L'Insee** précise : « [L'investissement est] en recul malgré un effet positif des créations d'entreprises. [...] L'investissement corporel brut hors apports recule à nouveau en 2013 de 1,8 %, après - 2,7 % en 2012 ». **Le CICE (crédit d'impôt compétitivité emploi)**. **L'Insee** : « Il a eu un effet positif sur le taux de marge, [et a] permis aux entreprises d'intégrer les exonérations de charges dans leur comptabilité dès 2013 ». **Hervé Bacheré, économiste à l'Insee** : « Il s'est vraiment passé des choses avec le CICE. [Il] semblerait que le recours au CICE se soit amplifié en 2014, alors que l'année précédente, les petites entreprises étaient pour certaines réticentes à faire la paperasse ». **Conséquence** : depuis 2012, le coût horaire de la main d'œuvre dans l'Hexagone a augmenté de façon plus modérée que dans certains autres pays européens, dont l'Allemagne, le Royaume-Uni et l'Italie. A titre de comparaison, dans l'industrie : + 1,1 % en moyenne par an en France, + 2,1 % dans la zone euro ; dans les services marchands : + 0,8 % en moyenne par an en France, + 1 % dans la zone euro. **L'Insee** : « Cette hausse modérée tient notamment à l'entrée en vigueur [du CICE] ».

[http://www.challenges.fr/entreprise/20151028.CHA0957/exportation-emploi-investissement-comment-est-partagee-l-economie-francaise.html?cm_mmc=EMV- -CHA- -20151028_NLCHAACU10H- -exportation-emploi-investissement-comment-est-partagee-l-economie-francaise#xtor=EPR-1-\[ChaActu10h\]-20151028](http://www.challenges.fr/entreprise/20151028.CHA0957/exportation-emploi-investissement-comment-est-partagee-l-economie-francaise.html?cm_mmc=EMV- -CHA- -20151028_NLCHAACU10H- -exportation-emploi-investissement-comment-est-partagee-l-economie-francaise#xtor=EPR-1-[ChaActu10h]-20151028)

→ **Les entreprises en France - Insee Références - Édition 2015 :**

http://www.insee.fr/fr/publications-et-services/sommaire.asp?ref_id=ENTFRA15

(Sources : www.la-croix.com du 28/10/2015, avec AFP, www.insee.fr)

[Retour au sommaire](#)

● **Légère baisse du moral des ménages**

Dans un communiqué du 28/10/15, l'**Insee** a déclaré : « En octobre 2015, après avoir atteint en septembre son plus haut niveau depuis octobre 2007, la confiance des ménages baisse légèrement ». L'indicateur baisse en effet de 1 point ; il atteint 96, soit moins que sa moyenne de longue période (100). Par contre, l'opinion des ménages sur leur situation financière personnelle passée « progresse à son plus haut niveau depuis novembre 2010 ». L'importance de cet indicateur tient à ce qu'il permet d'estimer comment la consommation, un des principaux piliers d'une croissance française qui peine à décoller, pourrait se comporter dans les prochains mois. Alors qu'elle était en hausse en septembre, la proportion de ménages considérant comme opportun de faire des achats importants est en baisse (- 6 points). Elle revient à son niveau du mois d'août - un niveau qui reste toutefois légèrement au-dessus de sa moyenne de long terme. Enfin, en ce qui concerne leur capacité d'épargne, l'opinion des ménages se dégrade.

[http://www.lepoint.fr/economie/legere-baisse-du-moral-des-menages-28-10-2015-1977371_28.php?M_BT=77616227272#xtor=EPR-6-\[Newsletter-Mi-journee\]-20151028](http://www.lepoint.fr/economie/legere-baisse-du-moral-des-menages-28-10-2015-1977371_28.php?M_BT=77616227272#xtor=EPR-6-[Newsletter-Mi-journee]-20151028)

→ **Insee : En octobre 2015, la confiance des ménages baisse légèrement :**

<http://www.insee.fr/fr/themes/info-rapide.asp?id=20&date=20151028>

(Sources : www.lepoint.fr du 28/10/2015, www.insee.fr du 28/10/2015)

● **Taxe d'apprentissage : 60 millions de moins pour les grandes écoles en 2015**

Face à la réforme de la taxe d'apprentissage et la baisse de son barème, la **CGE** (conférence des grandes écoles) et la **CDEFI** (conférence des directeurs des écoles françaises d'ingénieurs) ont mené une enquête sur 120 écoles, qui compare 2014 et 2015. Il en ressort que les écoles d'ingénieurs ont vu leurs recettes baisser de 33 % (soit 25 millions d'euros pour l'ensemble des écoles, 193 euros par étudiant), les écoles de commerce de 46 % (soit 30 millions d'euros pour 32 écoles de management, 300 euros par étudiant). **Le communiqué de la CGE et de la CDEFI** : « *Les nouvelles dispositions [...] nuisent profondément aux capacités d'investissement et mettent en péril l'équilibre financier de nombreux établissements, [en amputant leur budget d'une] ressource nécessaire pour le développement des formations professionnelles et technologiques. [...] [Ainsi, elle] pénalise le développement de l'apprentissage dans le supérieur* ». La CGE et la CDEFI demandent que le gouvernement « *se saisisse d'urgence de la question du modèle économique des établissements d'enseignement supérieur et revoie les modalités d'attribution de la part barème* ». Avant d'insister sur la faisabilité du projet du gouvernement « *d'amener 60 % d'une classe d'âge à l'enseignement supérieur* ». Chose confirmée par François Hollande.

<http://etudiant.lefigaro.fr/les-news/actu/detail/article/taxe-d-apprentissage-60-millions-de-moins-pour-les-grandes-ecoles-en-2015-17463/>

→ Communiqué de presse de la CGE (conférence des Grandes écoles) : Collecte 2015 de la taxe d'apprentissage, un bouleversement financier pour les Grandes écoles (2 pages) :

<http://intranet.cge.asso.fr/uploads/upload/CP-CGE/2015-10-22-CP%20CDEFI%20et%20CGE%20Taxe%20d'apprentissage.pdf>

(Sources : <http://etudiant.lefigaro.fr> du 29/10/2015, <http://intranet.cge.asso.fr>)

● **180 000 seniors supplémentaires sur le marché du travail en 2014**

Le 28/10/15, un rapport de l'**Insee** a indiqué qu'en 2014, 180 000 seniors supplémentaires étaient présents sur le marché du travail. **L'Insee** : « *Depuis 2005, la population active a augmenté de 1,34 million de personnes. [Cette évolution] est portée par les seniors* ». Depuis 2005, le nombre de seniors de 50-64 ans a augmenté de 1,6 million parmi les actifs. Le taux de seniors de 65-69 ans, lui, est passé, entre 2009 et 2014, de 3,8 % à 5,8 % de la population active. **Les raisons ?** Les différentes réformes des retraites : recul de l'âge de départ à la retraite, allongement de la durée de cotisation pour une retraite à taux plein. **L'Insee** note également « *une participation croissante des femmes au marché du travail* ». Entre 2005 et 2014, le taux d'activité des femmes est passé de 50,5 % à 51,8 % (+ 1,3 point), tandis que le taux des hommes, lui, baissait (de 62,6 % à 61,2 %, soit - 1,4 point). En 2014 seulement, 70 000 femmes supplémentaires sont arrivées sur le marché du travail, cependant que 20 000 hommes le quittaient. Si les femmes sont moins sujettes à se retrouver au chômage (9,6 %, contre 10,2 % pour les hommes), explique l'Insee, elles sont surreprésentées dans les actifs en "sous-emploi" : elles représentent 71,7 % des 1,64 million dans ce cas, particulièrement en ce qui concerne le travail à temps partiel subi.

[http://www.challenges.fr/france/20151028.CHA0959/180-000-seniors-supplementaires-sur-le-marche-du-travail-en-2014.html?cm_mmc=EMV- -CHA- -20151028_NLCHAACU10H- -180-000-seniors-supplementaires-sur-le-marche-du-travail-en-2014#xtor=EPR-1-\[ChaActu10h\]-20151028](http://www.challenges.fr/france/20151028.CHA0959/180-000-seniors-supplementaires-sur-le-marche-du-travail-en-2014.html?cm_mmc=EMV- -CHA- -20151028_NLCHAACU10H- -180-000-seniors-supplementaires-sur-le-marche-du-travail-en-2014#xtor=EPR-1-[ChaActu10h]-20151028)

(Source : www.challenges.fr du 28/10/2015, avec AFP)

[Retour au sommaire](#)

● **Le salaire brut mensuel moyen des non-cadres s'élève à 1 556 euros**

D'après le 7^{ème} baromètre de **Randstad**, entreprise d'intérim, le salaire brut mensuel des non-cadres est de 1 556 euros au premier semestre 2015. Soit une augmentation de 0,9 % par rapport au premier semestre 2014 (+ 13 euros). **La méthode** : Randstad a analysé 1,3 million de fiches de paie, dans 25 000 entreprises et 132 métiers non-cadres. **La Tribune** : « *Compte-tenu de l'évolution de l'inflation qui a été nulle sur les six premiers mois de l'année 2015, cette - maigre - progression correspond également au gain de pouvoir*

d'achat ». Signalons que, pour la quatrième année consécutive, le rythme de la hausse continue de se tasser (« 1,25 % en 2014, 1,8 % en 2013, 12,2 % en 2012 et 2,4 % en 2011 »). En moyenne, les non-cadres gagnent 6,7 % de plus que le Smic – pour rappel, au 01/01/15, le Smic mensuel brut est de 1 457,52 euros. **Par professions** : Les ouvriers non qualifiés, les ouvriers qualifiés et les employés ont vu leur salaire brut moyen progresser de + 0,6 % à + 0,9 % sur un an au premier semestre 2015. Les professions intermédiaires (les salaires les plus élevés des non-cadres) ont vu, elles, une progression de leur salaire brut moyen de 0,2 %. 12,6 millions de salariés en France ont un niveau de salaire compris entre + 4,3 % et + 7,9 % au-dessus du Smic. **Le secteur** « *le plus* » rémunérateur est le BTP (bâtiment, travaux publics), avec un salaire moyen de 1 642 euros (+ 1,3 % par rapport au premier semestre 2014). Pourquoi ? Parce que, explique Randstad, le BTP veut ainsi palier à ses difficultés chroniques de recrutements, en ayant une politique salariale attractive. Enfin, Rhône-Alpes est la région qui a les salaires non-cadres les plus élevés en France (1 580 euros mensuels bruts).

[http://www.latribune.fr/economie/france/le-salaire-brut-mensuel-moyen-des-non-cadres-s-eleve-a-1-556-euros-518035.html#xtor=EPR-2-\[l-actu-du-jour\]-20151030](http://www.latribune.fr/economie/france/le-salaire-brut-mensuel-moyen-des-non-cadres-s-eleve-a-1-556-euros-518035.html#xtor=EPR-2-[l-actu-du-jour]-20151030)

(Source : www.latribune.fr du 30/10/2015, Jean-Christophe Chanut)

● Retraites complémentaires : accord validé entre patronat et syndicats

Le 30/10/15, le patronat, la CFDT, la CFTC et la CFE-CGC ont validé l'accord sur les retraites complémentaires. **Le but ?** Remettre à flot l'Arrco et l'Agirc. **La principale mesure** : un système de bonus-malus, afin d'inciter, à partir de 2019, les salariés qui remplissent toutes les conditions pour une retraite à taux plein à travailler une année de plus. Ceux qui voudraient partir quand même se verront donc appliquer un malus, ils subiront une décote de 10 % de leur retraite complémentaire pendant deux ou trois ans - l'opportunité d'une troisième année sera discutée en 2021. Par contre, ceux qui travailleront plus auront un bonus : 10 % pendant un an pour deux ans de travail supplémentaire, 20 % pendant un an pour trois ans supplémentaires, 30 % pendant un an pour quatre ans supplémentaires. Ne seront pas soumis à cette mesure les retraités exonérés de CSG, certains travailleurs handicapés, des aidants familiaux ou « *des mères ouvrières ayant élevé trois enfants* ». En ce qui concerne le patronat, ce dernier a accepté une hausse à hauteur de 700 millions de ses cotisations, en ajoutant toutefois avoir obtenu du gouvernement « *une baisse similaire des cotisations à la branche AT-MP de la sécurité sociale (accidents du travail-maladies professionnelles)* ». A l'heure où est écrit cet article, le gouvernement n'avait pas confirmé ou infirmé cette information. **Jean-Louis Malys (CFDT)** : « *On n'a jamais été informés de cela. On est en désaccord total si c'est le cas. Nous avons obtenu un apport financier du patronat. S'il y a par ailleurs, des deals dans notre dos, on ne peut pas rentrer dans ces considérations-là* ».

[Retour au sommaire](#)

Les réactions à l'accord. Claude Tendil (Medef) : « *C'est un bon accord pour l'ensemble des partenaires signataires, puisque nous somme six (Medef, CGPME, UPA pour le patronat, ndlr) à signer. [...] Inciter les gens à travailler plus longtemps, et donner un système optionnel de retraite à la carte [...], c'était mon objectif de départ. A l'arrivée cet objectif est atteint, c'est pourquoi je signe l'accord. [Nous sommes parvenu à] lever un tabou* ». **M. Malys (CFDT)** : « *C'est un accord équilibré, compliqué aussi parce qu'il demande des efforts aux salariés et aux retraités. Les entreprises vont être mises à contribution également. [...] Un accord sur les retraites c'est toujours compliqué parce qu'il y a des efforts à demander. [Il faut] démontrer aux jeunes générations qu'on a un système solide, pas un système qui épargne tout le monde a priori, pour se retrouver un jour sans argent* ». **Pascale Coton (CFTC)** : « *[L'important c'est d'avoir] sauvé les régimes* ». Pour **Serge Lavagna (CFE-CGC)**, c'est également le paritarisme qui a été sauvé. La CFE-CGC se félicite aussi d'avoir obtenu l'assurance d'une prochaine négociation « *sur le statut cadre, menacé par la fusion des régimes Agirc (cadres) et Arrco (tous les salariés) prévue dans l'accord* », explique **Challenges**. De leur côté, la CGT et Force Ouvrière ont refusé de signer l'accord, arguant que c'était la porte ouverte au recul de l'âge de départ à la retraite. **Eric**

Aubin (CGT) : « On n'a pas fini d'entendre parler de ce texte. [C'est une] régression ».
Philippe Pihet (FO) : « [C'est un] accord déséquilibré ».

[http://www.challenges.fr/economie/social/20151030.CHA1071/retraites-complementaires-les-partenaires-sociaux-finalisent-l-accord.html?cm_mmc=EMV- -CHA- -20151030_NLCHAACU10H- -retraites-complementaires-les-partenaires-sociaux-finalisent-l-accord#xtor=EPR-1-\[ChaActu10h\]-20151030](http://www.challenges.fr/economie/social/20151030.CHA1071/retraites-complementaires-les-partenaires-sociaux-finalisent-l-accord.html?cm_mmc=EMV- -CHA- -20151030_NLCHAACU10H- -retraites-complementaires-les-partenaires-sociaux-finalisent-l-accord#xtor=EPR-1-[ChaActu10h]-20151030)

(Source : www.challenges.fr du 30/10/2015, avec AFP)

COTISATIONS SECURITE SOCIALE

● Les aspirants médecins boudent la médecine générale

Le 26/10/15, la **Drees** (direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques) a publié une étude sur les étudiants en médecine. Elle indique qu'en 2014, si la médecine générale est la discipline la plus proposée aux étudiants en médecine, elle est aussi la moins choisie. D'une manière plus générale, **les résultats de l'étude : 01)**- Les internes sont de plus en plus nombreux. Le nombre de postes ouverts à des internes en ECN (épreuves classantes nationales) a doublé en dix ans, passant de 4 000 à près de 8 200. **Sébastien Foucher**, président de l'Association nationale des étudiants en médecine de France (Anemf) : « *Le problème est que les capacités de formation n'ont pas augmenté en conséquence. L'encadrement des stagiaires et des internes par les médecins seniors est moins bon qu'avant. C'est particulièrement flagrant en médecine générale, avec des conséquences sur l'âge d'installation : le délai peut atteindre cinq ou six ans, alors que les études sont déjà longues* ». **02)**- On recense 30 spécialités médicales. En 2013, c'est l'ophtalmologie qui s'est révélée la plus prisée par les étudiants, suivie par la cardiologie et la dermatologie. **M. Foucher** : « *Il n'y a pas de corrélation directe avec la rémunération, le choix se fait surtout en fonction de l'intérêt pour la discipline. Certaines spécialités très prisées, comme la néphrologie, la médecine interne (prise en charge des polyopathologies) et l'oncologie, s'exercent exclusivement à l'hôpital public, pour des gains bien moindres que ceux des radiologues par exemple* ». Les spécialités les moins prisées en 2014 : la psychiatrie, la biologie médicale, la santé publique, la médecine du travail et, en dernier, la médecine générale (sur un total de 3 752 places ouvertes, 215 places ont été non pourvues). **M. Foucher** : « *C'est essentiellement parce que la réforme entrée en vigueur en 2012 a très fortement réduit les possibilités de redoublement. Certes, l'attractivité de la médecine générale s'améliore, et elle recrute à tous les niveaux du classement, mais beaucoup d'étudiants font encore ce choix par défaut et/ou de façon mal informée : avant les ECN, cette spécialité n'est pas enseignée aux étudiants. Et 35 % de ceux qui passent les ECN n'ont jamais fait de véritable stage de médecine générale. Il faut la rendre plus attractive, mieux la faire connaître et apprécier des étudiants, d'autant qu'avec le développement de la médecine ambulatoire (hors hôpital), cette spécialité va continuer de se développer* ». **03)**- **Les choix des femmes et ceux des hommes.** En 2014, comme en 2013, les femmes représentent 59 % des internes. Elles se classent aussi bien que les hommes à l'issue des ECN. Les spécialités qu'elles choisissent plus volontiers : la pédiatrie, la gynécologie, la dermatologie. Ce sont elles qui manifestent le plus d'intérêt pour la médecine générale (14 % chez les femmes en 2014 ont choisi cette discipline, contre 12 % en 2013 ; alors que le chiffre est en régression chez les hommes, qui ont été 5 % à le faire en 2014, contre 6 % en 2013). Les hommes, eux, s'orientent plus vers l'anesthésie-réanimation, la chirurgie générale, le radiodiagnostic et la cardiologie. **M. Foucher** : « *Je ne m'explique pas forcément ces choix, mais le développement de l'exercice de la médecine générale en structure de groupe contribue probablement à sa féminisation : pouvoir adresser ses patients à son confrère permet d'éviter les journées trop longues et de s'autoriser des congés* ».

[Retour au sommaire](#)

04)- Le contrat d'engagement de service public. Constat est fait qu'il fonctionne. Pour rappel, ce contrat a été créé en 2009. En échange d'une allocation mensuelle brute de 1 200 euros jusqu'à la fin de leurs études, les étudiants en médecine volontaires s'engagent à débiter leur carrière dans ce qu'on appelle un désert médical, pour une durée qui correspond à celle du versement de l'allocation et ne peut être inférieure à deux ans. **Le Nouvel Obs** : « *En 2014, 136 postes ont été ouverts sur la liste réservée aux signataires d'un CESP à*

l'issue des ECN, soit 53 de plus qu'en 2013 ». **M. Foucher** : « Ce succès montre qu'il est possible d'attirer des étudiants notamment vers la médecine générale, c'est très intéressant ».

http://www.lemonde.fr/campus/article/2015/10/27/les-aspirants-medecins-preferent-l-ophtalmologie_4797432_4401467.html

(Source : www.lemonde.fr du 27/10/2015, Claire Ané)

● **Retraites : le versement de la première pension se fait (encore) trop attendre**

Malgré le droit opposable à la retraite du régime général, des milliers de retraités attendent encore longtemps avant de se voir verser leur première pension. Le droit opposable à la retraite du régime général, dont le décret est paru en août 2015 au Journal Officiel, concerne tout dossier complet, remis quatre mois avant la date de départ. En cas de retard, « *les caisses doivent verser au retraité une estimation provisoire de sa pension* ». **Le Parisien** avance le chiffre de 8 000 dossiers CNAV en retard. **Pierre Mayeur**, directeur de la Caisse nationale d'assurance vieillesse (Cnav), précise que 3 % à 4 % des dossiers subissent des retards. Sur l'ensemble de l'année 2015, cela représente 23 700 demandes. En mai 2015, la CNAV a reconnu « *une défaillance du service public* », expliquant toutefois que « *grâce à un effort sans précédent de l'ensemble des agents* », la situation allait être rétablie. **M. Mayeur** précisait cependant : « *On n'arrivera jamais à avoir zéro dossiers de retard dans notre système de retraite* ». **Le Nouvel Obs** : « *Le directeur de la Cnav pointait alors la nécessité d'outils inter-régimes : la complexité du traitement des dossiers est notamment due au fait qu'il faut gérer avec d'autres régimes de retraite (RSI, MSA, régimes spéciaux...)* ».

[http://tempsreel.nouvelobs.com/social/20151027.OBS8371/retraites-le-versement-de-la-premiere-pension-se-fait-encore-trop-attendre.html#xtor=EPR-2-\[ObsActu17h\]-20151027](http://tempsreel.nouvelobs.com/social/20151027.OBS8371/retraites-le-versement-de-la-premiere-pension-se-fait-encore-trop-attendre.html#xtor=EPR-2-[ObsActu17h]-20151027)

(Source : <http://tempsreel.nouvelobs.com> du 27/10/2015, Louis Morice)

[Retour au sommaire](#)

FISCALITE

● **Optimisation fiscale : les groupes français devront livrer des données stratégiques**

Dans le cadre de la loi de Finances en cours d'élaboration il est prévu d'instaurer un "reporting pays" obligatoire pour les entreprises dont le chiffre d'affaires consolidé annuel dépasse les 750 millions d'euros. En clair, ces entreprises devront transmettre à l'administration fiscale des données stratégiques concernant tous les pays où elles sont représentées. **Au menu** : chiffre d'affaires réalisé, nombre d'employés, régime fiscal local, montant de l'imposition versée, niveau de subvention perçue par l'entreprise sur le territoire. Ces informations seront après échangées avec les autres pays concernés qui signeront un accord dans le cadre du plan de lutte contre l'optimisation fiscale de l'OCDE. **L'objectif** : La création d'une base de données commune permettant d'alimenter en information d'éventuels contrôle fiscaux. Les grandes entreprises ont immédiatement fait part de leur désaccord par rapport à ces mesures. **François Soulmagnon, président de l'Afep** (association française des entreprises privées) : « *Non seulement il n'y a pas de réciprocité sur ce sujet notamment avec les Etats-Unis où le Congrès y est défavorable, mais le texte même de l'OCDE est flou sur les données à transmettre, avec le risque qu'il n'y ait même pas une bonne coordination au niveau européen. [...] Evidemment, nous ne sommes pas opposés à la transparence voulue par le plan de l'OCDE. Mais, face au risque de non-réciprocité qui existe encore, nous nous demandons s'il est bien opportun d'inclure le dispositif dans la loi de Finances de cette année* ». **Nicolas Message**, avocat fiscaliste et associé au cabinet FTPA : « *Ce dispositif s'applique aux grandes entreprises. Celles-ci font évidemment du reporting interne et sont déjà au fait de toutes les informations que les autorités leur réclameront. Elles n'auront qu'à les formaliser selon le souhait de l'administration. Là où c'est réellement une contrainte, c'est sur les conséquences de ces divulgations d'informations potentiellement confidentielles. Elles vont devoir s'adapter. Et comme la France va être la première à adopter ce dispositif... et bien les entreprises françaises seront effectivement contraintes plus tôt que les autres, ce qui va immanquablement poser des problèmes de compétitivité ! [...] Vous pouvez avoir des entreprises, comme Total par exemple, qui a des filiales présentes dans des pays à la fiscalité très favorables... sans y être pour des raisons d'optimisation fiscale, mais tout*

simplement pour des raisons liées à leurs activités. Cette situation sera-t-elle vraiment comprise par l'opinion ? Ne sera-t-elle pas utilisée par ses détracteurs ? ».

<http://www.lefigaro.fr/conjoncture/2015/10/29/20002-20151029ARTFIG00156-optimisation-fiscale-les-groupes-francais-devront-livrer-des-donnees-strategiques.php>

(Source : www.lefigaro.fr du 29/10/2015, Damien Durand)

[Retour au sommaire](#)

● Les retraités modestes resteront exonérés d'impôts locaux en 2016, annonce Manuel Valls

Le 01/11/2015, **Manuel Valls**, premier ministre, a annoncé que l'exonération des impôts locaux pour les retraités aux revenus modestes était étendue à l'année 2016. **M. Valls**, sur Twitter : « *Fiscalité locale des retraités : nous maintiendrons l'exonération pour 2015 et 2016 !* ». **Bruno Eckert**, secrétaire d'Etat au Budget, a déclaré, pour sa part, que les retraités qui étaient exonérés jusque-là et qui ont payé des impôts locaux en 2015, allaient être « *remboursés sans démarche particulière* ». **M. Eckert** : « *Nous voulons que les personnes qui étaient exonérées jusque-là et dont le revenu n'a pas augmenté continuent à bénéficier de cette exonération en 2015. Nous allons préparer une disposition législative en ce sens. Cette mesure corrective s'inscrit en pleine cohérence avec la volonté de notre gouvernement d'alléger la fiscalité des entreprises, mais aussi des ménages* ». Une centaine de députés socialistes sont à l'origine de cette mesure. Les députés ont écrit au premier ministre pour le mettre en garde contre une « *explosion de la taxe foncière qui touche de nombreux citoyens retraités* », une explosion « *insupportable pour nombre* » d'entre eux. **Dans la lettre des députés socialistes** : « *[Ces retraités,] nombreux à toucher de petites retraites, souvent en dessous de 1 000 euros, [ont découvert] qu'ils devraient désormais s'acquitter de la taxe foncière, dont ils étaient exonérés jusqu'à présent. [Les montants réclamés peuvent aller] de 500 à 1 000 euros* ». Le 29/10/15, **François Hollande** avait promis que le problème serait réglé. **Quelle est l'origine d'une telle situation ?** C'est une conséquence de la suppression de la demi-part des parents isolés et des veufs ayant eu un enfant, mesure votée en 2008 par la majorité précédente, et sur laquelle le président de la république n'est pas revenu quand il a été élu. **Le Monde** : « *Le bénéfice n'a été maintenu que pour les personnes ayant élevé seules leurs enfants pendant au moins cinq ans* ». Bercy explique que ce n'est qu'aujourd'hui que les effets de cette suppression se font sentir, et qu'ils ont pour conséquence de rendre les contribuables concernés « *redevables de la taxe d'habitation et, pour ceux qui sont propriétaires, de la taxe foncière* ». **Le secrétariat d'Etat au budget** : « *Les services fiscaux sont] à l'écoute des contribuables qui, en raison de leurs difficultés, pourraient bénéficier immédiatement de délais de paiement ou de remises gracieuses dans les cas les plus difficiles* ».

http://www.lemonde.fr/economie-francaise/article/2015/10/31/impots-locaux-des-retraites-valls-s-engage-a-neutraliser-l-impact-d-une-situation-injuste_4800896_1656968.html

(Source : www.lemonde.fr du 31/10/2015)

LA VIE DES ENTREPRISES

● Le bénéfice d'Air France-KLM s'envole au troisième trimestre

Au troisième trimestre 2015, le groupe Air France-KLM a réalisé un bénéfice net trimestriel de 480 millions d'euros (contre 86 millions d'euros un an plus tôt). Cette différence s'explique par la grève des pilotes, en 2014, qui avait plombé les comptes du groupe. Ont joué aussi la chute des prix du pétrole et une forte demande. Le résultat d'exploitation du groupe ressort à 898 millions d'euros, toujours au troisième trimestre, soit une hausse de 321 millions d'euros. Le chiffre d'affaires, lui, à 7,2 milliards, est en hausse de 4,2 %. **Alexandre de Juniac**, PDG, se réjouit de ces chiffres, mais a déclaré que cette amélioration « *ne permet cependant ni de combler le différentiel de compétitivité avec [ses] concurrents ni de disposer des moyens de financer la croissance du groupe* ».

<http://www.lefigaro.fr/flash-eco/2015/10/29/97002-20151029FILWWW00035-le-benefice-d-air-france-klm-s-envole-au-t3.php>

(Source : www.lefigaro.fr du 29/10/2015)

[Retour au sommaire](#)

● Les chauffeurs Uber sont-ils des salariés déguisés ?

Un certain nombre de chauffeurs Uber ont entamé une procédure aux prud'hommes. Leur objectif ? Faire requalifier leur contrat de travail en CDI (contrat à durée indéterminée). C'est un enjeu qui peut être décisif pour Uber et l'ensemble de l'économie collaborative. **Bernard Teysié, professeur de droit** : « Si la Cour de cassation venait à requalifier tous les contrats des chauffeurs en contrats de travail, ce modèle économique exploserait. [...] Les tribunaux vont devoir trancher. Et dire si tel ou tel chauffeur VTC est un salarié ou un véritable prestataire de services. [...] Tout va se jouer autour de la notion de contrôle. Quelle est l'étendue du contrôle que l'entreprise exerce sur les personnes qui travaillent sous sa bannière ? ». En Californie, un recours collectif a également été lancé par d'anciens chauffeurs Uber, avec la même revendication : être reconnus comme salariés. **Frédéric Sicard, bâtonnier de Paris** : « [Ce procès pourrait] aboutir à une requalification de tous les contrats des chauffeurs ». Qu'en est-il en France ? **Me Sicard** : « Le raisonnement est sensiblement différent de celui de la décision californienne, qui met essentiellement l'accent sur la dépendance économique du chauffeur. Ce critère n'est en France que l'un des facteurs qui permettent d'identifier un contrat de travail, mais il n'est pas obligatoire. Ce qui compte, c'est de savoir si le chauffeur dépend ou non de son employeur dans sa journée et dans le détail de son activité. Est-il libre de sa manière de travailler ? A-t-il d'autres activités et d'autres sources de revenus ? Est-il sanctionné quand il enfreint le schéma d'organisation de la plateforme ? S'il est évalué, s'agit-il d'un simple compte rendu d'activité dans le cadre d'un contrat indépendant, ou cette évaluation pourra-t-elle avoir un impact sur sa carrière, ce qui est un indice de relation de travail ? C'est la règle du "faisceau d'indices" qui fera que le curseur de l'autonomie du chauffeur se déplacera soit vers l'indépendance, soit vers le salariat ». **M. Teysié** : « Dans la mesure où la personne travaille dans un cadre organisé par autrui, elle peut prétendre à une requalification. C'est précisément cela qui sera en arrière-plan dans le cas d'Uber. On peut d'ores et déjà observer que les chauffeurs ont une grande marge de liberté sur leurs horaires de travail [...]. Autre élément plaidant en faveur d'Uber : celui-ci n'a pas de pouvoir disciplinaire proprement dit. Le fait de noter les chauffeurs et de les écarter du réseau s'ils sont mal notés ne caractérise pas en soi la subordination. Uber peut en effet se défendre en disant qu'il agit comme n'importe quelle tête de réseau de franchise. Le franchisé qui ne respecte pas la charte du franchiseur est écarté du réseau de franchise, et ce, dans l'intérêt de l'ensemble des membres du réseau ». C'est bien ce qu'entend plaider Uber. **Uber** : « Les partenaires chauffeurs sont totalement libres de se connecter à la plateforme quand bon leur semble, que ce soit une heure par mois ou plusieurs heures par semaine. Certains ont leur clientèle personnelle, des particuliers, des hôtels ou des restaurants par exemple. Ils peuvent être "multiplateformes" en se connectant simultanément sur les applications de transport à la demande de sociétés concurrentes. Et s'ils s'affilient à Uber, c'est précisément parce qu'ils recherchent cette liberté ». Avant d'ajouter que 90 % des chauffeurs sont satisfaits de leur statut. **Arthur Millerand**, l'avocat d'un chauffeur VTC qui plaidera cette semaine devant le Conseil de prud'hommes une demande en requalification : « Mon client a été placé dans une relation de salariat vis-à-vis de l'application de VTC : celle-ci lui imposait une exclusivité, lui fournissait l'ensemble des moyens nécessaires à l'exercice de son activité [voiture, téléphone...] et elle disposait de pouvoirs de sanction [déconnexion de l'application notamment]. L'objectif de ce litige est de sanctionner cette application puisqu'elle a imposé à mon client des contraintes excessives qui ne respectent pas l'indépendance inhérente à son statut d'auto-entrepreneur ». A suivre.
[http://www.lepoint.fr/chroniqueurs-du-point/laurence-neuer/les-chauffeurs-uber-sont-ils-des-salaries-deguises-02-11-2015-1978660_56.php?M_BT=77616227272#xtor=EPR-6-\[Newsletter-Matinale\]-20151102](http://www.lepoint.fr/chroniqueurs-du-point/laurence-neuer/les-chauffeurs-uber-sont-ils-des-salaries-deguises-02-11-2015-1978660_56.php?M_BT=77616227272#xtor=EPR-6-[Newsletter-Matinale]-20151102)

(Source : www.lepoint.fr du 02/11/2015, Laurence Neuer)

[Retour au sommaire](#)

OPINIONS/VIE POLITIQUE

● Pierre Larroutou : "Pourquoi je porte plainte contre le pouvoir" (chômage)

Le 29/10/15, **Pierre Larroutou**, fondateur de Nouvelle Donne et conseiller régional d'Ile-de-France PS, a décidé de porter plainte pour « non assistance à personnes en danger ».

Selon lui, il s'agit de protester contre l'inaction du gouvernement vis-à-vis du chômage de masse. **Contre qui porte-t-il plainte ?** Des conseillers de François Hollande, des ministres ou des leaders parlementaires. Il s'est exprimé dans Le Nouvel Obs.

→ **L'intégralité de l'entretien avec M. Larroutou, par Pascal Riché :**

[http://tempsreel.nouvelobs.com/politique/20151028.OBS8503/pierre-larroutou-pourquoi-je-porte-plainte-contre-le-pouvoir.html#xtor=EPR-1-\[ObsActu8h\]-20151029](http://tempsreel.nouvelobs.com/politique/20151028.OBS8503/pierre-larroutou-pourquoi-je-porte-plainte-contre-le-pouvoir.html#xtor=EPR-1-[ObsActu8h]-20151029)

(Source : <http://tempsreel.nouvelobs.com> du 29/10/2015, Pascal Riché)

TEXTES LEGISLATIFS ET RAPPORTS DIVERS

● **Insee : La France en bref, édition 2015**

→ **Présentation de l'Insee :** « Cette publication a été réalisée par l'Institut National de la Statistique et des Études Économiques (Insee). Elle contient de nombreuses données qui sont disponibles et actualisées sur notre site internet. Vous trouverez également les définitions des concepts les plus souvent utilisés dans le système statistique public.

Sommaire : Territoire ; Population ; Consommation - Conditions de vie ; Enseignement - Recherche ; Emploi ; Revenus - Salaires ; Économie - Finances Publiques ; Entreprises ; Agriculture ; Construction ; Industrie ; Énergie ; Services - Tourisme – Transports ; Échanges extérieurs ; La France dans l'UE ».

→ **La France en bref, édition 2015 (19 pages) :**

<http://www.insee.fr/fr/pdf/france-en-bref-2015.pdf>

(Source : www.usinenouvelle.fr du 16/10/2015, Pierre Monnier, www.anrt.asso.fr du 01/09/2015)

LIVRES/REVUES DIVERSES

● **"Le racket des laboratoires pharmaceutiques et comment s'en sortir", par Marie-Odile Bertella-Geoffroy, Serge Rader, Michèle Rivasi**

→ **Présentation de l'éditeur :** « Un médicament contre l'hépatite C vendu... 256 fois son prix de revient ! Des médicaments génériques vendus 30 % plus chers qu'en Italie... Deux exemples parmi d'autres d'une surfacturation manifeste des médicaments. Si l'on y ajoute une surconsommation française (nous sommes les plus gros consommateurs d'Europe), on obtient une situation explosive et le risque d'une privatisation rampante du système de santé. Si nous en sommes arrivés là, alertent les auteurs, c'est à cause du poids des firmes pharmaceutiques dans la fixation du prix des médicaments. Celles-ci s'abritent derrière les coûts de recherche, mais la réalité est tout autre. Les labos gonflent les chiffres en y incluant les dépenses de marketing, de communication et de tout ce qui entretient le système de désinformation : visites médicales, formation des médecins financée par les labos, sponsoring de la presse médicale... Les entreprises pharmaceutiques sont donc les premières responsables de cette inflation du prix du médicament, mais il y a aussi les autorités de régulation qui les adoubent, les médecins qui leur font une confiance aveugle et surtout les politiques qui apportent leur soutien à cette filière industrielle plus que rentable. Les auteurs décrivent ce système et, surtout, proposent une réforme en profondeur de la politique du médicament, qui s'appuie notamment sur la lutte contre les conflits d'intérêts et la refondation d'une expertise publique de qualité. Ils démontrent que 10 milliards d'euros d'économies par an sont possibles ».

→ **Les auteurs :** Marie-Odile Bertella-Geffroy est une juge d'instruction devenue avocate en 2014, spécialisée dans les dossiers judiciaires de santé publique ; elle a notamment instruit le volet non ministériel de l'affaire du sang contaminé. Serge Rader est pharmacien et lanceur d'alerte. Michèle Rivasi est députée européenne, professeure en biologie et spécialiste des questions relatives à la santé publique et au nucléaire.

→ **"Le racket des laboratoires pharmaceutiques : Et comment s'en sortir".** Editions Les Petits Matins, collection ESSAIS (232 pages).

[http://www.latribune.fr/entreprises-finance/industrie/chimie-pharmacie/scandales-sanitaires-la-justice-n-est-pas-independante-en-france-bertella-geffroy-516395.html#xtor=EPR-2-\[l-actu-du-jour\]-2015102](http://www.latribune.fr/entreprises-finance/industrie/chimie-pharmacie/scandales-sanitaires-la-justice-n-est-pas-independante-en-france-bertella-geffroy-516395.html#xtor=EPR-2-[l-actu-du-jour]-2015102)

(Sources : www.latribune.fr du 29/01/2015, Jean-Yves Paillé)

[Retour au sommaire](#)

LES 70 ANS DE LA SECU : LA CITATION DE LA SEMAINE (10)

● Préambule de la Constitution de 1946

« La Nation assure à l'individu et à la famille les conditions nécessaires à leur développement. Elle garantit à tous, notamment à l'enfant, à la mère, et aux vieux travailleurs la protection de la santé, la sécurité matérielle, le repos et les loisirs ».

Préambule de la Constitution de 1946

<http://communication-securite-sociale.fr/securite-sociale-70ans-citations/>

(Source : <http://communication-securite-sociale.fr>)

[Retour au sommaire](#)

Le.Crible, la lettre d'information hebdomadaire de l'Urssaf Ile-de-France. En ligne tous les mardis

Directeur de publication : le directeur Philippe Renard

Rédacteur en chef : Eric Tessier

Contact : eric.tessier@urssaf.fr

Si vous ne désirez plus recevoir cette newsletter, merci d'envoyer un mail à l'adresse suivante : eric.tessier@urssaf.fr

A l'inverse, si vous n'êtes pas abonné(e) et désirez l'être, merci d'envoyer un mail à la même adresse : eric.tessier@urssaf.fr

Si vous êtes abonné(e) et changez d'adresse électronique, et si vous souhaitez rester abonné(e), merci d'envoyer votre nouvelle adresse électronique à la même adresse : eric.tessier@urssaf.fr